

Les populations les plus pauvres du monde sont soumises à une pression injuste les contraignant à accepter de nouvelles conditions pour leurs échanges commerciaux avec l'UE. Le groupe socialiste du Parlement européen a adopté une position ferme : si les APE ne deviennent pas de véritables outils de développement, nous nous opposerons à ces accords.

Des discussions relatives aux Accords de partenariat économique (APE) sont en cours depuis 2002 entre l'UE et 78 pays en développement d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP).

La Commission a promis que les APE se focaliseraient sur le développement durable et sur la lutte contre la pauvreté.

Mais des voix critiques accusent les négociateurs représentant l'UE :

- de privilégier l'intérêt commercial de l'UE ;
- de faire pression sur les pays ACP pour les forcer à négocier sur des sujets sensibles (services, propriété intellectuelle, marchés publics, politique de la concurrence et protection des investissements) ;
- de saper la coopération entre les pays des régions pauvres du monde ;
- d'utiliser des tactiques de négociation agressives.

De nombreux pays ACP s'inquiètent de la façon dont ils seront touchés par des accords qu'ils ont déjà conclus, ou qu'ils doivent encore conclure. Le groupe socialiste insiste pour que les discussions reviennent à leurs objectifs originaux et principaux :

- le développement durable ;
- l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ;
- l'intégration régionale ;
- la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies.



CINQ PRINCIPES SOCIALISTES POUR REMETTRE LES ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE SUR LA BONNE VOIE

1. LE DÉVELOPPEMENT – LA PREMIÈRE PRIORITÉ

Les APE doivent répondre aux besoins en matière de développement, apporter un avantage commercial aux pays ACP et promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Chaque APE devrait :

- fournir des engagements plus forts en faveur de la coopération au développement ;
- offrir aux pays ACP un accès au marché plus important que celui exigé en retour par l'UE ;
- compenser la perte des revenus douaniers ;
- sauvegarder le droit à la nourriture et l'accès aux services publics de base.

Les pays ACP doivent avoir la possibilité d'accepter ou de rejeter les clauses relatives aux services, à la propriété intellectuelle, à la politique de la concurrence ou aux investissements.

2. PROMOUVOIR L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Chaque APE devrait :

- être négocié au niveau régional sans diviser les partenaires commerciaux régionaux ;
- inclure un soutien financier et technique afin de renforcer les organisations régionales et de soutenir le commerce régional.

3. DYNAMISER LES ÉCONOMIES DES PAYS ACP

Chaque APE devrait :

- donner aux pays ACP le meilleur accès possible au marché européen et offrir aux pays ACP un accès au marché plus important que celui que l'UE exige en retour ;
- sauvegarder les secteurs sensibles des économies des pays ACP ;

- aider les pays ACP à gérer le changement, y compris l'impact sur les secteurs sensibles ou en pleine croissance ;
- encourager le commerce entre pays pauvres par le biais de « règles d'origine » plus simples pour les produits ;
- contribuer au développement d'une capacité commerciale et à la création d'économies régionales compétitives ;
- aider les pays ACP à développer leurs capacités de négociations ;

s'il couvre les services, définir des règles fortes pour garantir que chacun puisse avoir accès aux services essentiels à un prix raisonnable ; *toutefois, les services publics fondamentaux devraient être laissés en dehors du cadre de négociation.*

4. RESPECTER LES PROMESSES DE FINANCEMENT

- Les États membres de l'UE et la Commission doivent respecter leur promesse de libérer 2 milliards d'euros par an en nouveaux financements *Aid for Trade* (Aide pour le commerce) d'ici 2010.
- L'accès au programme *Aid for Trade* ne doit pas dépendre de la signature d'un APE.
- Les fonds européens d'aide au développement ne doivent pas être détournés pour financer *Aid for Trade*.
- Les pays ACP doivent connaître les montants réservés et savoir comment, quand et où ils seront dépensés.

5. LES PAYS ACP DOIVENT AVOIR LE CONTRÔLE DES APE

- Les pays ACP doivent avoir suffisamment de temps pour négocier efficacement sur la base d'un programme clair et convenu.
- Chaque APE doit prévoir un réexamen à 3-5 ans et s'accompagner d'une étude d'incidence.
- Les parlements des pays ACP et le Parlement européen doivent être pleinement impliqués.
- Les syndicats, les ONG et la société civile doivent être entendus.

www.socialistgroup.eu
www.socialistgroup.mobi

CINQ PRINCIPES POUR UN COMMERCE PLUS ÉQUITABLE AVEC LES PAYS PAUVRES

